



Commission du travail du Manitoba

175, rue Hargrave, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8

Téléphone : 204 945-3783 Télécopieur : 204 945-1296

www.gov.mb.ca/labour/labbrd

FORMULE XVII : Demande de permis en application de l'article 21 de la *Loi* et de la règle de procédure 21(3)

LOI SUR LES RELATIONS DU TRAVAIL

Requérant

Le requérant susnommé soumet par les présentes à la Commission du travail une demande de permis en application du paragraphe 21(2) de la *Loi* afin d'autoriser :

(nom du représentant syndical ou des représentants syndicaux qui seront munis du permis)

à pénétrer sur le bien-fonds qui est situé à l'endroit suivant : _____

et qui appartient à : _____

ou qui est sous la responsabilité de : _____

afin de visiter les employés de : _____

(nom et adresse de l'employeur) _____

Nombre approximatif d'employés travaillant à l'endroit susmentionné : _____.

Les employés visés par la visite résident sur le bien-fonds faisant l'objet du permis Oui

Non

Décrivez brièvement les fins pour lesquelles le permis est demandé. _____

Le permis est exigé du _____ au _____

_____.

FAIT à _____ le _____ jour de _____ 20 _____.

REQUÉRANT

DÉPOSEZ LA FORMULE A AVEC LA PRÉSENTE DEMANDE.